



Assemblée générale

Distr. limitée
25 septembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Organisation des travaux

Note du Président

1. Les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui ont été renvoyées pour examen à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) sont énumérées dans le document A/C.4/69/1. Des renseignements généraux sur ces questions, y compris les références à la documentation correspondante, figurent dans la liste préliminaire annotée des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session (A/69/100)¹.
2. Aux termes de l'alinéa b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, chacune des grandes commissions adopte un programme de travail indiquant, si possible, la date retenue comme objectif pour l'achèvement de ses travaux, les dates approximatives de l'examen des questions et le nombre de séances à consacrer à chacune d'elles.
3. L'Assemblée générale a décidé que la soixante-neuvième session serait suspendue le mardi 6 décembre 2014 et que, entre autres, la Commission devrait achever ses travaux au plus tard le jeudi 13 novembre 2014 (voir A/69/250, par. 14 et 15).
4. En conséquence, la Commission pourra envisager d'adopter, à titre indicatif, les dates ci-après pour l'examen des diverses questions inscrites à son ordre du jour, étant entendu que ces dates pourront être revues périodiquement, selon que de besoin. La Commission regroupera également certaines questions inscrites à son ordre du jour aux fins d'examen afin d'utiliser pleinement et efficacement les services de conférence qui lui ont été alloués. Ainsi qu'il est indiqué ci-après, les services chargés de la gestion des conférences ont alloué 25 séances à la Commission et ont invité instamment celle-ci à faire tout ce qui est en son pouvoir pour achever ses travaux dans les délais impartis. La Commission ne pourrait modifier les dates de l'examen de telle ou telle question qu'à l'intérieur des dates et horaires indiqués ci-après.

¹ La liste définitive des questions à inscrire à l'ordre du jour adoptée par l'Assemblée générale figure dans le document A/69/251.



Points de l'ordre du jour	Dates de l'examen
Organisation des travaux	Jeudi, 2 octobre 2014, matin (1 séance)
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (point 55)	Mardi, 7 octobre, après-midi Mercredi, 8 octobre, après-midi Jeudi, 9 octobre, après-midi Vendredi, 10 octobre, après-midi Lundi, 13 octobre, matin Mardi, 14 octobre, matin (6 séances)
Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (point 56)	
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 57)	
Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation (item 58)	
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 59)	
(Débat général conjoint et déclarations des représentants des territoires non autonomes et des pétitionnaires que la Commission a accepté d'entendre sur la question des territoires non autonomes)	
Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (dialogue interactif suivi d'un débat général) (point 49)	Mercredi, 15 octobre, matin Jeudi, 16 octobre, matin Vendredi, 17 octobre, matin (3 séances)
Questions relatives à l'information (dialogue interactif suivi d'un débat général) (point 54)	Mardi, 21 octobre, après-midi Mercredi, 22 octobre, après-midi Jeudi 23 octobre, après-midi (3 séances)
Effets des rayonnements ionisants (dialogue interactif suivi d'un débat général) (point 48)	Vendredi, 24 octobre, après-midi (1 séance)
Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (dialogue interactif suivi d'un débat général) (point 52)	Mardi, 28 octobre, matin Mercredi, 29 octobre, matin Jeudi, 30 octobre, matin Vendredi, 31 octobre, matin (4 séances)

<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Dates de l'examen</i>
Étude d'ensemble des missions politiques spéciales (point 53)	Lundi, 3 novembre, après-midi (1 séance)
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (échange de questions et réponses, suivi d'un débat général) (point 50)	Mardi, 4 novembre, après-midi Mercredi, 5 novembre, après-midi (2 séances)
Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (échange de questions et réponses, suivi d'un débat général) (point 51)	Jeudi, 6 novembre, matin Vendredi, 7 novembre, matin Lundi, 10 novembre, matin (si nécessaire) (3 séances)
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (projet de programme de travail pour la prochaine session) (point 118)	} Jeudi, 13 novembre, matin (1 séance)
Planification des programmes (point 133)	
Décisions relatives à tous les projets de résolution et de décision pendants	
Total	25 séances

5. Pour établir ce calendrier, le Président s'est fondé sur les considérations suivantes :

a) La Commission voudra peut-être, conformément à la pratique établie et compte tenu de la documentation disponible, tenir un débat général sur les points 55 à 59 et consacrer un débat à chacun des points 48 à 54, 119 et 132, étant entendu que les projets de résolution et de décision seront examinés séparément;

b) Les représentants de territoires non autonomes et les pétitionnaires seront entendus aussitôt que possible lors de l'examen par la Commission des questions pertinentes et le Président propose que la Commission consacre ses séances de mercredi, jeudi et vendredi, 8, 9 et 10 octobre à l'audition des pétitionnaires;

c) Le point 118 « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » est renvoyé à toutes les grandes commissions, uniquement pour qu'elles en tiennent compte lorsqu'elles examineront leur programme de travail provisoire et prendront leur décision y relative;

d) L'Assemblée renvoie le point 133 « Planification des programmes » à toutes les grandes commissions et l'examinera elle-même en séance plénière afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi. Si l'Assemblée renvoie un rapport soumis au titre de ce point à la Quatrième Commission, celle-ci y reviendra.

6. Sous réserve que le programme de travail provisoire ci-dessus convienne à la Commission et afin de faciliter les travaux de celle-ci, le Président propose de clore la liste des orateurs pour le débat général sur les points 55 à 59 le mardi 7 octobre, à 18 heures. La Commission se prononcera, le moment venu, sur la clôture de la liste.

7. Le Président appelle en outre l'attention des membres de la Commission sur les décisions de l'Assemblée générale concernant l'organisation de ses travaux, qui figurent aux sections II.B à III du document A/69/250.

8. Les membres de la Commission sont également priés de garder à l'esprit la décision de l'Assemblée générale selon laquelle toutes les séances plénières et séances des grandes commissions tenues le matin et l'après-midi durant la soixante-neuvième session commencent à 10 heures et 15 heures précises, respectivement. Le Président appelle aussi l'attention des membres sur le fait que l'Assemblée a décidé que, durant la soixante-neuvième session, les séances pourraient être déclarées ouvertes et les débats commencer sans que le quorum prévu à l'article 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée soit atteint (voir A/69/250, par. 16 et 19).

9. Étant donné que la Commission ne pourra disposer que d'un nombre limité de séances, il est proposé de fixer à 10 minutes la durée maximale des déclarations, à l'exception de celles des porte-parole des groupes de délégations, dont la durée maximale sera fixée à 15 minutes. À cet égard, le Président fixera la durée maximale des déclarations des pétitionnaires comme il sera jugé nécessaire.

10. La liste des documents présentés au titre des divers points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) figure dans le document A/C.4/69/INF/1, qui sera mis à jour au besoin.
